

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 2-2020

du lundi 9 mars 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 49

Excusées : 25

Retard : -

Absents : -

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 9 décembre 2019

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Préavis N° 4-2020 relatif à l'adoption du projet routier BHNS-Route de Cossonay, aux emprises de terrain, à la décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux et cantonaux.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 4-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le projet routier BHNS – réaménagement de la route de Cossonay ;
2. d'adopter les transferts de terrain de Prilly, déposés dans le cadre de l'enquête publique du 13 septembre 2017.

VOTE : C'est par 42 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 4-2020 sont acceptées.

8. Préavis N° 5-2020 sollicitant un crédit d'ouvrage de CHF 11'000'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS-Route de Cossonay.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 11'000'000'00.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS-rte de Cossonay ;
2. de financer cette dépense par l'emprunt et/ou la trésorerie courante et de l'amortir sur trente ans au maximum par la rubrique 3311.000.4300 pour la partie « Réseau routier » et sous la rubrique 3311.00.4600 pour la partie « Réseau d'égouts, épuration » ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit sous la rubrique 3909.000.4300 pour partie, « Réseau routier » et sous la rubrique 3909.000.4600 pour la partie « Réseau d'égouts, épuration » ;
4. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique « Réseau d'égout, épuration » par un prélèvement sur le Fonds « Droits d'égouts », compte 9280.000 ;
5. de prendre acte que les frais pérennes précités seront portés aux budgets de fonctionnement aux chapitres ad hoc.

VOTE : C'est par 40 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 5-2020 sont acceptées.

9. Préavis N° 6-2020 sollicitant un crédit d'ouvrage de CHF 3'486'110.00 pour la reconstruction de la buvette et des vestiaires du complexe sportif de la Fleur-de-Lys, ainsi que la réfection de l'éclairage des terrains de football N° 1 et 3.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°6-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le crédit d'ouvrage pour un montant d'investissement total brut de CHF 3'586'110.00 comprenant un investissement de CHF 100'000.00 pour la réfection d'un enrobé ;
2. d'amortir l'investissement net de 2'368'750.00 de la manière suivante :
 - a. amortissement initial de CHF 658'000.00 par dissolution du fonds de réserve « Fleur-de-Lys » ;
 - b. d'amortir le solde de CHF 1'710'750.00 sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 86'000.00 par an, par le compte 3321.000.3510 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
 - c. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.3510 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : C'est par 43 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention que les conclusions amendées du préavis municipal no 6-2020 sont acceptées.

10. Motions, postulats et interpellations et projets

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h39